



PROMOTION DES DEUX-ROUES ELECTRIQUES FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

| 1. Demandeur | | |
|--------------------|----------|------------|
| Nom : | Prénom : | |
| Adresse : | | |
| NPA et lieu : | | |
| Téléphone : | | |
| E-mail : | | |
| Banque / poste : | | |
| Compte : | IBAN : | Clearing : |
| Nom du titulaire : | | |

| 2. Véhicule |
|---|
| Type du véhicule (vélo ou scooter électrique) : |
| Marque et modèle : |
| Prix : |
| Nom et adresse du revendeur : |

3. Conditions d'obtention des subventions pour deux-roues électriques

- Les subventions à l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique neuf sont fixées à 20% du prix d'achat, mais au maximum à CHF 400.-- et sont réservées aux habitants de la commune de Leysin.
- Les subventions sont octroyées dans les limites du budget communal. Si les demandes dépassent le budget disponible, elles seront placées sur une liste d'attente et financées l'année suivante en fonction de la date de réception des requêtes.
- Le demandeur acquiert le véhicule pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille habitant à Leysin et s'engage à ne pas le revendre durant une année. L'action est limitée à l'acquisition d'un véhicule par personne.
- L'offre est valable exclusivement pour des vélos et scooters électriques ou kits de montage neufs et acquis auprès des revendeurs recommandés par la Commune de Leysin (voir liste page suivante).

4. Procédure

- Adresser le présent formulaire dûment complété au Greffe municipal
- Joindre la facture originale et la preuve de paiement.
- Mentionner le but de l'achat

5. Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus ainsi que le respect des conditions d'obtention (point 3).

Lieu et date : _____ Signature : _____